



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n° 2019-63 du 17 juillet 2019  
autorisant la réalisation du projet CLIMOM  
et autorisant l'accès à l'île d'Europa pour les mois de juillet et août 2019**

La préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2007-18 bis du 23 février 2007 portant création du district des îles Éparses de l'océan Indien ;

Vu la décision n° 12/DG/IOI du 18 novembre 1975 portant réglementation du séjour des personnes sur les îles Éparses ;

Vu la décision n° 13/DG/IOI du 18 novembre 1975 classant les îles Tromelin, Glorieuses, Europa et Bassas da India en réserve naturelle ;

Vu la décision n° 2018-100 du 2 août 2018, portant nomination de la chef du district des îles Éparses de l'océan Indien et de son adjoint ;

Vu l'accord signé le 10 août 2017 entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-Inee), l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Université de La Réunion, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR de Mayotte) et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), actant la constitution du Consortium de recherche inter-organismes « Îles Éparses » sur la période 2017 – 2020. ;

Vu la convention de partenariat (n°1048) dans le cadre du Consortium de Recherche îles Éparses signée entre les TAAF et le CNRS le 31 janvier 2018 ;

Vu la convention d'application (n°1113) relative au projet "impact des changements climatiques sur les oiseaux marins" "CLIMOM" signée entre les TAAF et le CNRS le 8 juin 2018 ;

Vu la demande du CNRS en date du 17 juin 2019 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup> :** Les manipulations du projet CLIMOM, décrites en annexe 1, sont autorisées sur l'île d'Europa pour les mois de juillet et août 2019.

**Art. 2 :** L'accès à l'île d'Europa dans le cadre du programme CLIMOM est autorisé pour les mois de juillet et août 2019, dans les conditions décrites en annexe 1, sous réserve des possibilités de transport et d'hébergement.

**Art. 3 :** La restauration et l'hébergement du personnel autorisé est facturée sur la base d'un forfait journalier de 30€ par personne. Le transport par voie militaire aérienne (CASA) ou maritime (Bâtiment Multi-mission notamment) est facturé sur la base de la facture présentée aux TAAF par les FAZSOI. Tout autre moyen de transport est directement pris en charge par le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve des autorisations préalables des TAAF nécessaires.

**Art. 4 :** Une assurance rapatriement en cas d'urgence médico-chirurgicale doit avoir été souscrite, prenant en charge les frais occasionnés pour une évacuation sanitaire.

**Art. 5 :** Un rapport annuel détaillé, conformément aux dispositions de la convention bilatérale signée entre les TAAF et le CNRS le 8 juin 2018, doit faire état des conditions de déroulement ainsi que des résultats obtenus à l'issue de la campagne. Ce rapport est transmis aux TAAF par le responsable scientifique du programme dans les conditions fixées par ladite convention.

**Art. 6 :** La secrétaire générale, cheffe de district des îles Éparses, et le gendarme d'Europa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Pour la préfète, administratrice supérieure des  
Terres australes et antarctiques françaises,  
la secrétaire générale



Christine GEOFFROY

### Annexe 1

<b>Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation</b>	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)
<b>Adresse</b>	CNRS-CEBC 79360 Villiers en Bois
<b>Titre du programme</b>	CLIMOM: Impact des changements climatiques sur les oiseaux marins tropicaux
<b>Responsable scientifique</b>	Henri Weimerskirch
<b>Contexte</b>	Projet dans le cadre du Consortium « Îles Éparses » 2017-2020

#### Personnel associé au projet :

Personnel	Organisme employeur
Lucie Gauchet	Université de la Réunion

L'accès à l'île d'Europa du personnel désigné ci-dessus est mutualisé entre trois projets du Consortium « Îles Éparses » 2017-2020 : SPILE, CLIMOM et ECOMIE.

#### Est autorisé à accéder aux îles suivantes :

District	Site	Durée totale du séjour	Nombre d'accès	Nombre maximum de participants	Nature de la campagne
Îles Éparses	Europa	15 jours	1	1	Terrestre

#### Est autorisé à réaliser les opérations suivantes :

TYPES DE MANIPULATIONS	ÉSPECES CONCERNÉES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capture provisoire à l'aide d'une canne télescopique : environ 10 min</li> <li>• Pose de sonde de température interne, émettant la température sur une station d'acquisition (La sonde est recrachée naturellement au bout de quelques heures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 sternes fuligineuses (<i>Onychoprion fuscatus</i>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure de température à distance avec caméra thermique (pas de manipulation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 individus par espèce (Frégate du Pacifique, Fou à pieds rouges et Paille en queue à brins blancs)</li> </ul>